

# LES BASSINS

ENTRE L'EAU ET LE VÉGÉTAL



La préservation de l'équilibre entre l'eau et le végétal nécessite de l'attention.

## ↳ L'installation progressive d'un écosystème

Un bassin qui fonctionne bien est un bassin où la vie végétale et animale s'est installée. Mais cette installation prend du temps et il faut être patient ! Pour introduire des **poissons**, il est recommandé d'attendre plusieurs mois. Les plantes auront eu le temps de se développer et l'eau de s'équilibrer.

Si des **grenouilles** s'installent, rassurez-vous, leur présence ne nuira pas au fonctionnement de votre bassin.


Un dépôt de **vase** se constituera progressivement au fond de votre bassin. Pas de panique, c'est tout à fait normal.




chaque  
jardin  
compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

[www.lesentreprisesdupaysage.fr](http://www.lesentreprisesdupaysage.fr)



Les grenouilles :  
un insecticide  
naturel !




## ↳ La mise en hivernage

En fonction de la rigueur des hivers de votre région, il est nécessaire de procéder à la mise en hivernage de votre bassin. Voici quelques exemples d'opérations classiques à réaliser :


- **taille des végétaux** (au dessus du niveau de l'eau pour des iris ou des pontédéries par exemple) ;
- **protection de la surface du bassin avec un filet** pour empêcher que des déchets organiques ne tombent dedans ;
- **arrêt et démontage de toute installation technique se trouvant à moins de 80 cm de profondeur...**

Pour toute question, contactez votre Entreprise du Paysage.


## ↳ L'entretien de la pompe et du filtre



Une fois nettoyée, la pompe doit être stockée immergée (par exemple dans un seau ou en fond de bassin), à l'abri du gel. Dans certains cas, il est nécessaire de prévoir un détartrage. Si vous possédez un filtre mécanique artificiel, il est recommandé de le nettoyer et de le rincer au moment de la mise en hivernage du bassin. Enfin, il faut vous assurer que les canalisations soient bien vides en période hivernale.



N'oubliez pas  
de nettoyer  
votre pompe !



# LES BASSINS QUESTIONS - RÉPONSES



## FAUT-IL VIDANGER MON BASSIN ?

➔ À moins de rencontrer un problème majeur (fuite, pollution, morts suspectes d'animaux...), il n'est pas nécessaire d'effectuer de vidange, bien au contraire !

Cette opération risque en effet de détruire l'équilibre faune/flore du bassin. Un nettoyage du bassin suffit.

## LA POMPE DU BASSIN EST TOMBÉE EN PANNE. QUE FAUT-IL FAIRE ?

Pour les bassins où le fonctionnement de la pompe est lié à celui d'un filtre mécanique, l'arrêt de la pompe hors période d'hivernage peut poser problème assez rapidement car sans elle l'eau du bassin ne circule plus et n'est par conséquent plus filtrée.

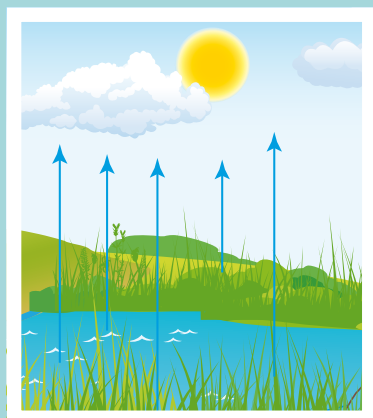
➔ Dans ce cas, il faut vite réagir et appeler votre Entreprise du Paysage afin qu'elle intervienne.



## DES ALGUES SE DÉVELOPPENT DANS MON BASSIN. QUE DOIS-JE FAIRE ?

Le développement d'algues traduit un excès de nitrates, qui peut être la conséquence de phénomènes divers (ensoleillement trop important, manque d'oxygène, mauvaise gestion de la nourriture pour poissons, trop de poissons...).

➔ Contactez votre Entreprise du Paysage pour vous aider à identifier le problème et à trouver la solution adéquate.



30°C =  
-2 cm/jour

## LE NIVEAU DE MON BASSIN BAISSÉ EN ÉTÉ. EST-CE NORMAL ?

➔ Ce phénomène est en effet normal.

Il est dû à la consommation de l'eau par les plantes et à l'évaporation de l'eau. Lorsqu'il fait 30°C, il est par exemple possible que le niveau baisse jusqu'à 2 cm par jour ! Si vous ne voulez pas attendre jusqu'à la prochaine pluie, vous pouvez ajouter de l'eau dans votre bassin pour retrouver le niveau d'eau initial.

La qualité de l'eau  
des bassins d'agrément  
est impropre à la baignade !



## EST-CE QUE JE PEUX ME Baigner DANS MON BASSIN ?

➔ Non, la qualité de l'eau des bassins d'agrément n'est pas suffisamment bonne pour la baignade.

Si vous souhaitez vous baigner dans une eau non chlorée, renseignez-vous auprès de votre Entreprise du Paysage sur les baignades biologiques.

Votre Entreprise du Paysage :



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

www.lesentreprisesdupaysage.fr